

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique
et solidaire

Secrétariat général

Direction des Ressources Humaines

Arrêté du 13 mars 2019

**fixant la limite du contingent numérique pour l'accès à la classe fonctionnelle du grade
d'administrateur principal des affaires maritimes**

NOR : TREK1826446A
(Texte non paru au journal officiel)

Le ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire et le ministre des armées, le ministre de l'action et des comptes publics et le secrétaire d'Etat auprès du ministre de l'action et des comptes publics,

Vu le code de la défense, notamment son article L. 4123-1 ;

Vu le décret n°48-1108 du 10 juillet 1948 portant classement hiérarchique des grades et emplois des personnels de l'Etat relevant du régime général des retraites.

Vu le décret n°2012-1546 du 28 décembre 2012 modifié portant statut particulier du corps des administrateurs des affaires maritimes ;

Vu le décret n° 2017-1360 du 19 septembre 2017 portant modification de dispositions statutaires applicables à certains corps militaires d'officiers ;

Vu l'arrêté du 21 novembre 2017 fixant la liste des catégories d'emplois pouvant ouvrir l'accès à la classe fonctionnelle du grade d'administrateur principal des affaires maritimes ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

En application du décret n° 2017-1360 du 19 septembre 2017 portant modification de dispositions statutaires applicables à certains corps militaires d'officiers susvisé, la limite des contingents d'officiers de la marine nationale administrés par le ministère de la transition écologique et solidaire accédant à la classe fonctionnelle du grade d'administrateur principal des affaires maritimes est fixée à 1, à compter de la publication de l'arrêté fixant la liste des

catégories d'emplois pouvant ouvrir l'accès à la classe fonctionnelle du grade d'administrateur principal des affaires maritimes.

Article 2

Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de la transition écologique et solidaire et au *Bulletin officiel* des armées.

Fait le 13 mars 2019

Pour le ministre d'État, ministre de la transition
écologique et solidaire, et par délégation
la sous-directrice de la modernisation
et de la gestion statutaires
Agnès BOISSONNET

Pour le ministre des armées, et par délégation,
le directeur des ressources humaines
le vice-amiral d'escadre Philippe HELLO

Pour le ministre de l'action
et des comptes publics, et par délégation,
le sous-directeur du budget
Denis CHARISSOUX

Pour le secrétaire d'État auprès du ministre de
l'action et des comptes publics, et par délégation,
le chef de service des parcours de carrière et des
politiques salariales et sociales
Stéphane LAGIER